

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 19 mars 2021

COVID-19 : POINT SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION A LA REUNION

Depuis le début de la campagne de vaccination à La Réunion, 27 143 personnes ont reçu au moins une dose de vaccination (au 18 mars). Courant mars, le département bénéficiera de davantage de doses du vaccin Pfizer, soit 3 500 doses supplémentaires pour la semaine du 22 mars, permettant l'ouverture d'un plus grand nombre de plages de rendez-vous dans les centres de vaccination. Ainsi, à compter du lundi 22 mars, la campagne de vaccination est élargie aux personnes âgées de 60 à 74 ans (et non plus 65 ans) ayant une pathologie à risque de forme grave de Covid-19. Les personnes concernées peuvent prendre rendez-vous dans un des 8 centres de l'île ou lors des campagnes « Aller vers ». Par ailleurs, le centre de vaccination du CHOR déménage à l'ancien centre hospitalier Gabriel Martin dès le lundi 22 mars et augmente sa capacité de 250 doses par semaine à partir du 23 mars.

Élargissement des publics prioritaires dès le 22 mars

A compter du 22 mars, la campagne de vaccination concernera les **personnes âgées de 60 à 74 ans** (et non plus 65 ans) **avec une des pathologies à risque de forme grave de Covid-19** suivantes, définies par le Haut Conseil de Santé Publique, et disposant d'une ordonnance médicale :

- Diabète (de type 1 et 2) ;
- Pathologies cardio-vasculaires (hypertension artérielle compliquée, antécédent d'AVC, antécédent de coronaropathie, antécédent de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque) ;
- Pathologies respiratoires chroniques (broncho pneumopathie obstructive, insuffisance respiratoire, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose)
- Insuffisance rénale chronique dialysée;
- Obésité (IMC > ou = à 30) ;
- Cancer ou hémopathie maligne actif de moins de 3 ans ;
- Cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- Immunodépression congénitale ou acquise ;
- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;
- Pathologies neurologiques (maladies du motoneurone, myasthénie grave, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, paralysie cérébrale, quadriplégie ou hémiplégié, tumeur maligne primitive cérébrale, maladie cérébelleuse progressive).

Les personnes concernées peuvent prendre rendez-vous pour la vaccination dans un des 8 centres de l'île ou lors des campagnes « Aller vers » dans les cirques et prochainement dans certaines communes.

Pour rappel, la vaccination est un motif dérogatoire de déplacement pendant la période de couvre-feu.

Retrouvez la liste des publics prioritaires (personnes âgées de plus de 75 ans, patients à très haut risque de forme grave de Covid-19, professionnels de santé de tout âge, ...) sur le site internet de l'ARS :

<https://www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-ou-et-comment-se-faire-vacciner>

Le centre de vaccination du CHOR déménage dès le 22 mars

Dès le lundi 22 mars, le centre de vaccination situé au centre hospitalier Ouest Réunion (CHOR) est délocalisé à l'ancien centre hospitalier Gabriel Martin, à Saint-Paul **au 38, rue Labourdonnais**.

Ce nouveau site permettra, à compter du 23 mars, l'ouverture de nouvelles plages de rendez-vous et une capacité supplémentaires de 250 doses par semaine.

Les modalités de prise de rendez-vous pour la vaccination restent inchangées : par téléphone ou sur le site internet Sante.fr.

OU ET COMMENT SE FAIRE VACCINER ?

8 centres de vaccination sont ouverts à Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Pierre et au Tampon.

La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous :

- par téléphone : **0262 72 04 04** (du lundi au samedi de 8h à 17h)
- sur internet : **www.sante.fr** ou **www.lareunion.ars.sante.fr**

Documents à fournir :

- carte vitale ou attestation de droits,
- carte d'identité,
- prescription médicale du médecin traitant (pour les personnes de moins de 75 ans présentant une pathologie à risque),
- carte professionnelle/attestation employeur (pour les personnels de santé au contact des patients ou personnes vulnérables).

Un bon de transport pour les personnes vulnérables :

Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer seules dans un centre peuvent bénéficier d'un bon de transport pour se rendre au centre de vaccination. Parlez-en à votre médecin !

Une foire aux questions Vaccination en ligne

Pour mieux répondre aux questions sur la vaccination à La Réunion, une foire aux questions (FAQ) dédiée a été mise en ligne depuis cette prochaine sur le site internet de l'ARS :

<https://www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-ou-et-comment-se-faire-vacciner>

Elle sera mise à jour au fil de l'eau.

Contact presse

Service Communication ARS LA REUNION

Tél : 0262 93 94 55 – 0692 65 61 20

Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr